

PROCES-VERBAL DE MESURAGE.

L'an mil neuf cent nonante, le 07 du mois de décembre,

Je soussigné Denis DECHAMPS, Géomètre-expert immobilier légalement diplômé et assermenté en cette qualité près le Tribunal de Première Instance séant à 6000 Charleroi, déclare:

Avoir été requis par Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de COURCELLES, afin de dresser le plan d'une parcelle de terrain dont les bâtiments ont été démolis, appartenant à la Commune de COURCELLES, sise rue du Peuple à 6182-Souvret et y cadastrée ou l'ayant été 3ème division section B n° 406b3.

Avoir procédé aux opérations de mesurage nécessaires à l'exécution de ma mission, et avoir positionné les limites représentées au plan ci-joint, sous réserve des droits des propriétaires voisins ou autres titulaires de droits réels, non signataires au présent document, en fonction des éléments ci-après:

- Les présomptions d'usage appuyées sur les traces matérielles actuelles de possession et la configuration des constructions, sans préjudice des droits des parties lors d'une éventuelle action future en bornage, en ce qui concerne les limites avec les biens cadastrés n°s 408v2, 408n2, 407y2, 407x2, 406f3, 406l2, 406k2 et 406b3.
- Les éléments d'un plan général d'alignement des chemins 11 et 14, dressé par Monsieur le Géomètre BOFSEAUX le 25.02.1903 et approuvé par Arrêté Royal en date du 18.09.1904, correspondant aux traces matérielles actuelles de possession, en l'occurrence les façades des bâtiments existants, en ce qui concerne la limite avec le domaine public.

Avoir constaté pour le bien en cause ainsi délimité et circonscrit comme représenté au plan ci-joint, sous réserve des clauses ci-avant énoncées, la superficie suivante:

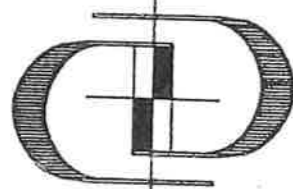
12 ares 31 centiares 82 décimilliaires.

Estimant ma mission terminée, j'ai clos ici le présent procès-verbal de mesurage pour servir et valoir ce que de droit.

D. DECHAMPS.



ENREGISTRE A BRAINE-L'ALLEUD
Folio(s): un envoi(s): sans
le dix-huit deembre... 1990... moment... eu q
Vol.: 31 Fol.: 72 Case: 24
Reçu: mille francs
(1000 F) Ronck



Denis DECHAMPS
Géomètre-expert immobilier

rue Haute, 97A 6170-Souvret
tél: 071/45.73.73 tva: 663.131.491

DRESSE LE: 07.12.1990

ECHELLE : 1/200

DOSSIER N: 90.365 b

SIGNATURE:

MINISTERE DE REGION WALLONNE

Direction Générale des Pouvoirs Locaux
Division de la Tutelle
Direction de MONS

Dossier n° S.T.G.F./PATR/...5.20.5...173/Blan

La présente délibération est légale et rien ne s'oppose à son exécution.

Ainsi décidé par la Députation permanente

en séance du 6/12/95
A MONS, le 10/12/95

1er assistant

"Ne varietur"

ENREGISTRE A BRAINE-L'ALLEUD
Folio(s): deux envoi(s): sans
le dix-huit deembre... 1990... moment... eu q
Vol.: 31 Fol.: 72 Case: 24
Reçu: mille francs
(1000 F) Ronck



Administration Communale de 6180 COURCELLES

COMMUNE DE COURCELLES

PLAN D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

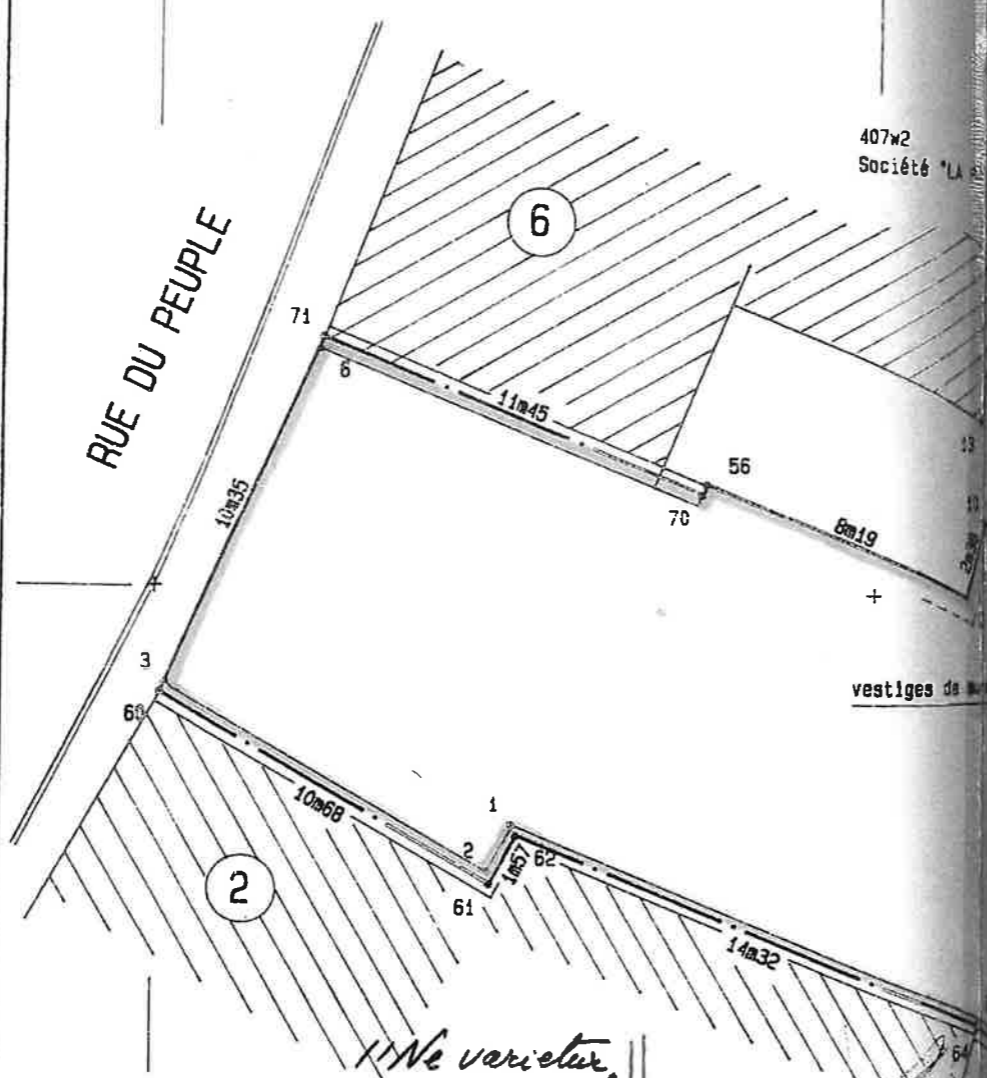
cadastrée: 3ème division section B n° 406b3

éch: 1/200

COORDONNEES THEORIQUES
- SYSTEME LOCAL -

Pt	X	Y
1	110.086	93.465
2	109.376	92.144
3	100.316	97.292
6	104.575	106.726
8	122.983	99.868
9	125.062	101.574
10	123.897	102.062
11	125.542	102.717
13	123.658	104.956
14	125.166	109.080
15	133.324	106.434
16	134.784	110.957
17	138.593	109.720
18	140.509	115.428
20	142.410	121.056
23	146.684	121.008
25	155.004	109.083
29	152.559	92.891
29	149.441	95.931
38	157.415	114.784
46	162.745	92.745
56	115.403	102.975
58	131.361	100.355
59	143.172	123.191
60	100.168	97.031
61	109.454	91.762
62	110.199	93.148
63	123.444	87.716
64	123.425	87.670
65	137.228	81.970
66	137.206	81.914
67	148.780	77.202
68	148.730	77.091
69	150.654	76.273
70	115.286	102.688
71	104.684	107.005

RUE DU PEUPLE



CONDITION SPECIALE.
Dans un acte de Monsieur le...
date du 25.02.1976, il est...
créé au profit du vendeur sur la...
de passage avec toutes espèces de...
l'emplacement ne sont pas rigoure...
REMARQUE.
Il apparaît qu'un réseau d'égo...
soit en place.

Légende

- bâtiment
- point fixé par coordonnées
- mur mitoyen ou présumé tel
- limite cadastrale
- objet du mesurage

Ne varier

[Handwritten signatures]

Le présent plan est indissociable de l'acte rédigé au verso - copie partielle interdite.

SUPERFICIE: 12a. 31ca. 82dma.

